



Ajournement demande de naturalisation

Par **Samia00000**, le **08/03/2017 à 15:58**

Bonjour, rnrnMon mari vient de recevoir une lettre lui disant que son dossier de naturalisation à été ajourné de deux ans, la lettre parle seulement de mon mari et comporte ses actes de naissances à lui, mais pas les miens et celui de mes enfants. rnrnJ'aimerais donc savoir si c'est seulement mon mari qui a été ajourné ou bien moi aussi et mes enfants. rnrnMerci à vous.

Par **amajuris**, le **08/03/2017 à 20:26**

bonjour,rnsi votre mari a fait seul sa demande de naturalisation, il est logique que la réponse ne soit adressée qu'à lui.rnpour les enfants mineurs, il faut que le demandeur le mentionne dans sa demande.rnquel est le motif de l'ajournement ?rnsalutations